

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC des Chenaux
Municipalité de Saint-Stanislas

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas tenue le jeudi 30 janvier 2025 à 19 h au 1302, rue Principale, et à laquelle sont présents : la conseillère Lorraine Boisvert et les conseillers Gérald Cossette et Alain Déry et Dominique Cossette, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Pellerin, maire.

La conseillère Élisabeth Tessier est absente.

Un avis de convocation de ladite séance a dûment été transmis aux membres du conseil en date du 23 janvier 2025.

Madame Marie-Claude Jean, greffière-trésorière, est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-01-11

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Projet de règlement 2024-06-01 modifiant le règlement 2024-06 établissant le taux des taxes, le coût des services et les conditions de perception pour l'année 2025 – Dépôt**
- 4. Règlement 2024-06-01 modifiant le règlement 2024-06 établissant le taux des taxes, le coût des services et les conditions de perception pour l'année 2025 – Avis de motion**
- 5. Période de questions**
- 6. Fermeture de la séance**

Il est **proposé** par Alain Déry et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Stanislas adopte l'ordre du jour tel que présenté..

3. PROJET DE RÈGLEMENT 2024-06-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2024-06 ÉTABLISSANT LE TAUX DES TAXES, LE COÛT DES SERVICES ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2025 – DÉPÔT

Le conseiller Dominique Cossette dépose le projet de règlement 2024-06-01 modifiant le règlement 2024-06 établissant le taux des taxes, le coût des services et les conditions de perception pour l'année 2025.

4. RÈGLEMENT 2024-06-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2024-06 ÉTABLISSANT LE TAUX DES TAXES, LE COÛT DES SERVICES ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2025 – AVIS DE MOTION

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Dominique Cossette à l'effet qu'il présentera pour adoption, à la séance ordinaire du conseil municipal, le règlement 2024-06-01 modifiant le règlement 2024-06 établissant le taux des taxes, le coût des services et les conditions de perception pour l'année 2025.

L'objet dudit règlement est de permettre de prélever les sommes nécessaires pour pourvoir au service de la dette du secteur aqueduc et ce, conformément aux règlements d'emprunt visés et dûment approuvés.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. FERMETURE DE LA SÉANCE

2025-01-12

À 19 h 11, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sous proposition de Lorraine Boisvert.

Marie-Claude Jean
Greffière-trésorière

Luc Pellerin
Maire

Je, Luc Pellerin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.